

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 17 mars 2023.

**Etaient présents :** MM LESAUVAGE Huguette, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

**Pouvoirs de :**

- Mme GUEROUlt Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

**Assistaient également à la réunion :** Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

**Secrétaire de Séance :** Mme COZIC Bernadette

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 42 |
| Nombre de présents            | 38 |
| Quorum                        | 22 |
| Nombre de votants             | 42 |

**Délibération n° 030/2023**

**OBJET :** AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES A VOCATION PRINCIPALEMENT SCOLAIRE – REGION NORMANDIE



## Délibération n° 030/2023

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES A VOCATION PRINCIPALEMENT SCOLAIRE – REGION NORMANDIE**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de transports scolaires ;

**Vu** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

**Vu** le Code des Transports et notamment ses articles L3111-1, L3111-7, L3111-9 et suivants relatifs à l'organisation des services de transports publics scolaires ;

**Vu** l'article L1221-12 du code des transports relatif au financement des services de transport public régulier de personnes ;

**Vu** l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Campagne de Caux est liée à la Région Normandie par la convention financière signée en date du 20 mai 2020 portant sur la participation financière de l'abonnement du transport scolaire et par l'avenant 2 signé le 18 août 2022 portant sur la délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire et instaurant une prolongation de la convention d'un an, soit jusqu'au 31 août 2023 ;

**Considérant** que la Région a transmis à Campagne de Caux la nouvelle convention portant sur la délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2027.

Cette convention fait apparaître une augmentation des tarifs régionaux comme suit :

|                                                                         | Ancien tarif | Participation financière de Campagne de Caux | Nouveau tarif à compter de la rentrée prochaine |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Collège - Abonnement scolaire routier (quotient familial jusqu'à 500 €) | 60 €         | 50 %, soit 30 €                              | 65 €                                            |
| Collège - Abonnement scolaire routier (quotient familial au-delà)       | 120 €        | 50 %, soit 60 €                              | 130 €                                           |

La délibération communautaire de 2020 mentionnait une participation financière de la Communauté de Communes Campagne de Caux à hauteur de 50 % du coût des transports scolaires pour les collégiens



domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes et quelle que soit leur affectation, hors coût supplémentaire lié à une inscription tardive.

**Considérant** l'augmentation tarifaire de la Région Normandie, il convient d'acter la nouvelle participation financière de la Communauté de Communes Campagne de Caux. Au vu des éléments 2021/2022, le coût prévisionnel d'un tel changement avec participation de 50% serait d'environ 3 332,50 € supplémentaires. Le coût approximatif global pour la collectivité serait d'environ 41 822,50 € pour la rentrée prochaine, contre 38 490 € pour l'année scolaire 2021/2022. Il n'est pas possible de quantifier par rapport à l'année 2022/2023, du fait qu'elle n'est pas terminée et que des inscriptions peuvent encore avoir lieu.

**Le Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire ainsi que les documents relatifs à cette affaire ;
- **D'ACCEPTER** la prise en charge de 50% du coût des transports scolaires pour les collégiens domiciliés sur le territoire de Campagne de Caux et quelle que soit leur affectation, soit :

|                                                                         | Tarifs régionaux à compter de la rentrée prochaine | Participation financière de Campagne de Caux |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Collège - Abonnement scolaire routier (quotient familial jusqu'à 500 €) | 65 €                                               | 50 %, soit 32,50 €                           |
| Collège - Abonnement scolaire routier (quotient familial au-delà)       | 130 €                                              | 50 %, soit 65 €                              |

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes  
Campagne de Caux**  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

